

LE

## VENGEUR

BULLETIN DU JOUR.

## ANNIVERSAIRE D'AVRIL 1834.

Hier, a eu lieu sur la place des Cordeliers, la cérémonie funèbre commémorative des journées d'avril 1834. Tout s'est passé dans l'ordre indiqué au programme que nous avons inséré dans notre numéro d'avant-hier.

Une estrade avait été adossée à la face méridionale de la colonne, laquelle était recouverte d'une draperie noire, ainsi que l'estrade elle-même. Une oriflamme immobile, attachée au sommet de la colonne, portait ces mots :

AUX COMBATTANTS D'AVRIL 1834!

LAGRANGE, CHEF.

CAUSSIDIÈRE, MORT.

Aux côtés ouest et nord du catafalque, dressé en avant de l'estrade, on lisait en lettres blanches détachées sur une draperie noire :

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE 1830.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE 1831.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE JUIN 1832.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS D'AVRIL 1834.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE MAI 1839.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE FÉVRIER 1848.

POLOGNE, IRLANDE, SUISSE, MODÈNE, BOLOGNE, VARSOVIE, CRACOVIE, LENBERG, NAPLES, MESSINE, PALERME, MADRID, BARCELONNE, LISBONNE, OPORTO,

CHAMBÉRY !!!

Sur l'estrade, étaient placés les bustes des citoyens Girou cadet, Pivot, Darlande et Pacaud, combattants d'avril.

Le cortège partit de l'Hôtel-de-Ville à neuf heures du matin, dans l'ordre indiqué par le programme. L'enceinte de la place étant réservée exclusivement au cortège, les avenues en étaient gardées par la garde nationale et la troupe; les rues aboutissant à la place étaient encombrées d'une foule innombrable. On peut évaluer à plus de cinquante mille le nombre des citoyens de toute condition qui encombraient les rues. Le cortège arriva vers neuf heures et demie sur la place, ayant à sa tête le citoyen Arago, commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire, le citoyen Lafort, maire, les membres du comité central exécutif et les généraux et chefs des troupes de la localité. Les chefs du cortège prirent place sur l'estrade.

Trois discours furent prononcés, le premier par le citoyen Hugon, l'un des combattants d'avril, ce martyr dévoué qui, après avoir exposé ses jours pour la sainte cause de la liberté, a encore dû expier dans les cachots de la tyrannie le crime d'avoir voulu le bonheur de la patrie. Ses paroles, où respirent les sentiments du vrai républicain, de l'homme de bien désintéressé, ont été couvertes d'applaudissements.

Le citoyen Brosse, membre du comité des finances, a ensuite pris la parole et a chaleureusement fait ressortir tous les avantages que notre glorieuse révolution doit nous procurer.

Le citoyen Arago, qui parla le dernier, a été écouté avec un religieux silence; sa mâle et patriotique improvisation, sa voix pleine de feu a ravi tous les auditeurs. « Que voulaient, a-t-il dit, les généreux martyrs tombés sur cette place? Ils voulaient ce que voulaient alors tous les hommes de cœur. Ils voulaient ce que voulaient les combattants de Février; ils voulaient ce que la royauté a toujours refusé à l'humanité. Ils voulaient ce que nous avons aujourd'hui: la réalisation de notre noble devise: *Liberté, Egalité, Fraternité*.

« Citoyens, entre tous ceux qui aiment la liberté point de dissidences. Que l'arbre de la liberté qui va s'élever sur ce sol, engraisé par le sang des martyrs lyonnais, étende ses branches protectrices sur toute la ville, et la noble cité de l'industrie grandira en gloire et en

« force sous son ombrage tutélaire. Vive la République! »

Nous ne donnons ici que le sens des discours que nous espérons pouvoir demain faire connaître textuellement à nos lecteurs.

Les discours terminés, un arbre vivace de la liberté (peuplier) fut planté, et pendant ce temps l'air retentissait des refrains de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*, répétés par cinquante mille voix confondues en une seule.

Le cortège rentra à l'Hôtel-de-Ville vers midi.

A deux heures, le général Neumayer, commandant les gardes nationales du Rhône, passa sur la place Bellecour la revue de toutes les gardes nationales de l'agglomération lyonnaise. On est surpris de voir qu'en si peu de temps nos concitoyens aient pris un aplomb, une allure martiale qui les ferait prendre pour des militaires exercés depuis plusieurs années. Cette imposante forêt de baïonnettes brillant dans les airs, cette masse compacte de troupes civiles rivalisant de zèle, tout porte la sécurité dans les esprits et fait renaître la confiance.

A cinq heures, les différentes légions étaient rentrées dans leurs quartiers respectifs, et bien que certaines personnes aient craint que la journée ne fût agitée par suite de cette fête mémorable, il n'en a rien été: la soirée a été calme, et nulle part on n'a remarqué les rassemblements, les manifestations bruyantes des semaines précédentes. Nous sommes enfin rendus à nos habitudes; la ville a retrouvé sa physionomie accoutumée, et tout fait présager dans un avenir prochain la reprise des affaires, la fin de la crise qui a pesé si lourdement sur notre population ouvrière.

## Nouvelles importantes de Naples.

Au moment où un conflit provoqué par le gouvernement de Naples ensanglantait les rues de cette capitale, il n'est pas inutile de grouper tous ces faits pour comprendre l'inévitable nécessité qui pousse de nouveau les Napolitains aux voies extrêmes. Quant à une nouvelle forme constitutionnelle, les épreuves tentées par ce peuple l'ont, à coup sûr, convaincu de l'inutilité et de l'impuissance de ces compromis si souvent violés par ses rois. Les Napolitains n'ont-ils pas vu encore leur dernière constitution faussée dans son esprit et dans ses applications par les tentatives coupables d'un roi parjure et de ministres complaisants? Tant de perfidie, tant de déloyauté l'ont assez autorisé à arracher ce dernier voile sous lequel un prince incorrigible s'abritait pour couvrir ses projets réactionnaires, projets manifestés au grand jour à ces derniers instants. Les conséquences de ce dernier attentat, nos lecteurs les connaissent: le canon grondait au moment où le *Lombardo* s'éloignait du golfe de Naples.

La dissolution et le désarmement de la garde nationale était un fait arrêté par le gouvernement, et l'on savait positivement que le ministère en avait préparé le décret.

Lord Minto est de retour à Naples; le négociateur anglais a montré publiquement son mécontentement contre le roi, et se plaint hautement de sa versatilité. Le roi, de son côté, est revenu sur tous les arrangements conclus avec la Sicile, et a retiré ses promesses, résolu, dit-il, à ne plus traiter les Siciliens qu'en rebelles.

Ces diverses circonstances, mais surtout le désarmement projeté de la garde nationale, dont le service est suspendu, et le refus du roi de coopérer à l'affranchissement de la Lombardie, ont irrité au plus haut point la population. Les Siciliens annoncent l'intention de jeter des corps armés sur les côtes de la Calabre pour aider au mouvement, mais il est bien probable qu'une révolution napolitaine les aura prévenus avant qu'ils n'aient passé le Phare.

Les appareils de force déployés à Naples sont des plus imposants; le peuple n'en paraît pas cependant bien in-

timide; il manifeste, au contraire, une certaine confiance qui donne une vive inquiétude au gouvernement. Ferdinand lui-même ne se dissimule pas la gravité de la situation, et s'apprete à jouer son va-tout; il tient, depuis quatre ou cinq jours, trois paquebots où il a placé ses bagages les plus précieux et son trésor, abrités sous le *Castello-Nuovo*, qui défend le palais et le port. De là une évasion serait pour lui aussi prompte que facile.

On assure que la Sicile a offert à Charles-Albert de dix à douze mille hommes pour envoyer au secours de la Lombardie, en le priant toutefois d'aviser à leur transport. La princesse Belgioso accompagnait ses compatriotes napolitains, partis pour combattre en Lombardie. (*Nouvelliste de Marseille.*)

## Pologne.

Nicolas vient d'adresser une proclamation à ses troupes; il termine par des menaces de cosaque contre la civilisation et contre la révolution de l'occident. Colère et menaces impuissantes. Que Nicolas se souvienne des menaces de l'empereur de Vienne à la Lombardie. Les forfanteries du pape russe auront le même résultat.

Voici la publication du *Journal de Saint-Petersbourg*, en date du 18 mars :

« Par la grâce, etc.

« Après une paix longue et heureuse, l'ouest de l'Europe est tout-à-coup agité par des troubles qui menacent de renverser les pouvoirs légaux et tout ordre social. Après avoir éclaté d'abord en France, la révolte et l'anarchie ont gagné promptement l'Allemagne voisine, et ce torrent dévastateur se répandant avec une impétuosité qui a augmenté à mesure que les gouvernements cédaient, a fini par atteindre les États autrichiens et prussiens, nos alliés.

« Aujourd'hui, l'audace ne connaissant plus de bornes, menace aussi dans son délire notre Russie, que Dieu nous a confiée. Mais il n'en sera pas ainsi; d'après le saint exemple de nos prédécesseurs orthodoxes, nous sommes prêts, en invoquant l'appui de Dieu tout-puissant, à combattre nos ennemis partout où ils se présenteront, et sans reculer devant aucun sacrifice, nous protégerons, dans un accord indissoluble avec notre sainte Russie, l'honneur de nos Russes et l'inviolabilité de nos frontières. Nous sommes convaincus que chaque Russe obéira avec joie à l'appel de son empereur; que notre ancienne devise pour la religion, le czar et la patrie nous montrera aujourd'hui encore le chemin de la victoire, et alors, dans le sentiment d'une gratitude respectueuse, de même qu'aujourd'hui dans le sentiment d'une sainte confiance dans le Seigneur, nous jetterons ensemble ce cri: « Dieu est avec nous! Reconnaissez-le, vous païens, et inclinez-vous, car Dieu est avec nous! »

## PARIS.

PARIS, 7 avril 1848.

— Une réunion des porteurs de bons des chemins de fer d'Orléans a eu lieu hier, et elle a entendu le rapport des délégués qu'elle avait nommés précédemment pour entendre les propositions du conseil d'administration de la compagnie. Deux propositions ont été soumises aux porteurs. D'après la première, les bons seraient remboursés, savoir: 10 p. 0/0 au comptant et 90 p. 0/0 en obligations anciennes remboursables à 1,250 fr. et qui seraient livrées aux porteurs de bons au cours de 800 fr. Elles rapporteraient un intérêt de 50 fr. par an. D'après la seconde combinaison, les bons seraient remboursés, 10 p. 0/0 en argent et 90 p. 0/0 en deux ans par paiements trimestriels avec bonification d'intérêt à 5 p. 0/0. Cette dernière proposition a été accueillie favorablement, mais comme tous les porteurs de bons n'avaient pas pu être convoqués, une autre réunion sera annoncée pour l'adopter, s'il y a lieu d'une manière définitive. La compagnie consent à accor-

porteurs de bons et d'obligations un privilège sur les futurs intérêts et dividendes des actions.

— On annonce la création d'une nouvelle classe à l'Institut national de France. Elle prendrait la dénomination de *classe des arts et métiers* et dépendrait de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Le ministre de la marine s'occupe, dit-on, d'organiser une commission chargée d'étudier toutes les questions qui se rapportent aux intérêts et à la situation des capitaines de la marine marchande.

— M. de Lamartine a eu hier une longue entrevue avec le chargé d'affaires de Prusse par intermédiaire. Immédiatement après cette conférence un courrier extraordinaire est parti pour Berlin.

— M. Nestor Roqueplan, ancien directeur de l'Opéra, vient, dit-on, de former une association avec le directeur du Grand-Théâtre de la reine à Londres.

— On dit que le gouvernement provisoire vient de décider qu'une division navale serait envoyée dans les mers du Nord.

— Un ukase de l'empereur de Russie, en date du 12 mars, ordonne la rentrée à leurs corps respectifs de tous les marins en congé ; cela prouve que le czar est résolu à mettre sur le pied de guerre, non-seulement son armée de terre, mais aussi ses flottes. La mesure concerne les marins des côtes de la Baltique et de la mer Noire.

— Il paraît certain que le gouvernement provisoire songe à faire verser à tous les fonctionnaires qui ont versé des cautionnements une somme égale à celle qu'ils ont déjà fournie.

M. Lamartine a adressé la lettre suivante à M. Ponsard, candidat dans le département de l'Isère :

« Mon cher ami,  
« Vous étiez, comme moi, républicain avant la République. Les noyers de St-Point savent depuis plusieurs années vos pensées et les miennes. Notre pensée, éclose en trois jours au feu de l'âme du peuple, veut aujourd'hui des âmes comme la vôtre pour la défendre et l'accomplir. Je fais donc les vœux les plus sincères pour que l'assemblée nationale se fortifie d'hommes comme vous.

« Cette République ne doit ressembler qu'à elle-même. C'est une révolution d'intelligence et de moralité. Elle a été à la fois l'idéal des hommes de lettres et l'œuvre héroïque du peuple. Il faut qu'elle rende au peuple et à l'intelligence ce qu'elle leur doit. Les poètes l'ont rêvée, qu'ils la sauvent. Mais pendant les jours de sa lutte, vous avez fait plus que des vœux pour elle. Vous avez combattu à la fois pour qu'elle fût victorieuse et pour qu'elle fût modérée et magnanime. Venez-lui donner ce double caractère dans sa législation.

« Je ne vous écris pas comme membre du gouvernement ou comme ministre, je vous écris comme citoyen. Ce gouvernement, selon moi, ne doit peser dans les élections sur le pays que par la confiance libre qu'il s'efforce de lui inspirer. Mais je reste avant tout et après tout, citoyen, et à ce titre, rien ne m'empêchera jamais de professer l'estime, la confiance et l'amitié que j'ai pour vous.

« LAMARTINE. »

## CHRONIQUE LOCALE.

Le club du *Point-du-Jour*, établi chemin du Pont-d'Alai, 25, a tenu hier sa septième séance. Ce club, composé en grande partie d'habitants de la campagne, a agité une question d'une haute importance. Les villes ont des ateliers nationaux, pourquoi les campagnes n'en auraient-elles pas ? Ne pourrait-on pas, par exemple, acheter par cantons certains terrains où les villageois sans travail seraient occupés ?

Le club a décidé qu'une pétition serait rédigée dans ce but. Il sera en outre demandé que le sort des domestiques soit amélioré par l'adjonction de journaliers dans les moments de presse. Nous reviendrons sur les délibérations de cette assemblée, qui paraît animée du meilleur esprit et comprendre les besoins de l'époque.

— Hier, deux bataillons du 20<sup>e</sup> léger sont arrivés dans notre ville, venant de Marseille.

Les 66<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> de ligne, ainsi que le 13<sup>e</sup> léger, quitteront Lyon dans le cours de la semaine pour se rendre à la frontière.

— Depuis l'avènement de la République on n'entendait plus parler de vols, et l'on pouvait croire que l'industrie filoutière avait passé la Manche avec la royauté ; on aurait eu tort de s'endormir dans une fausse sécurité : en effet, hier la solennité de la place des Cordeliers leur parut une occasion favorable pour la reprise de leurs affaires un instant suspendues. On nous parle de plusieurs vols de montres et de mouchoirs. Un des vols a été, dit-on, saisi sur le fait, et arrêté immédiatement.

— L'état-major de l'armée des Alpes a été constitué ainsi qu'il suit par le ministre de la guerre :

### 1<sup>re</sup> Division d'infanterie.

Général de division, Bedeau.

1<sup>re</sup> Brigade.—Général de brigade Guesvillers.

2<sup>e</sup> Brigade.—Saleyx.

### 2<sup>e</sup> Division d'infanterie.

Général de division, Baraguay-d'Hilliers.

1<sup>re</sup> Brigade.—Général de brigade, Talandier.

2<sup>e</sup> Brigade.—Duhol.

### 3<sup>e</sup> Division d'infanterie.

Général de division, Magnan.

1<sup>re</sup> Brigade.—Général de brigade, Guillaubert.

2<sup>e</sup> Brigade.—Rénault.

### Cavalerie.

Général de division, Oudinot.

1<sup>re</sup> Brigade de cavalerie légère.—Général de brigade, Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

2<sup>e</sup> Brigade de cavalerie de ligne.—Général Tartas.

3<sup>e</sup> Brigade de cavalerie de réserve.—Général Lebon des Mottes.

### Artillerie.

Général de brigade, Legendre.

### Génie.

Général de brigade, Morvan.

### Intendant.

L'intendant en chef Denniée.

Le plus ancien général de division prendra provisoirement le commandement en chef de l'armée des Alpes.

## PROJET DE PÉTITION

A PRÉSENTER AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Aux citoyens membres du gouvernement provisoire de la République.

Citoyens,

La question relative à l'organisation du travail agricole et industriel, préoccupe sérieusement aujourd'hui tous les hommes qui ont réellement à cœur de contribuer à la prospérité du pays.

Dans ces circonstances, nous avons pensé avec raison qu'il nous était donné de jeter une vive lumière sur le point le plus essentiel de cette question, c'est-à-dire sur les intérêts agricoles, qui se lient étroitement eux-mêmes aux intérêts des travailleurs en général.

L'institution que nous avons fondée, il y a deux ans environ, sous la dénomination de *Compagnie générale d'acquisition et de défrichement des terres incultes de la France*, peut assurer aujourd'hui même un travail utile, lucratif et de longue durée à plus de mille travailleurs.

Cette compagnie, dont nous sommes à la fois administrateurs et sociétaires, a été fondée au capital de vingt millions; elle s'est constituée, il y a huit mois environ, avec deux millions de souscriptions réalisées; enfin, aujourd'hui ce chiffre dépasse sept millions du capital intégral.

Les opérations de la compagnie n'ont pas eu de moins beaux résultats. Ainsi, entre autres acquisitions de moindre importance qu'elle a faites, il faut placer au premier rang celle du vaste et beau domaine de LA GRILLAIRE, situé dans les départements de Loir-et-Cher et du Loiret. Cette propriété, qui a plus de six mille arpents d'étendue, a coûté à la compagnie deux millions.

En conséquence, nous avons l'honneur d'offrir à MM. les membres du gouvernement provisoire de placer sur cette vaste propriété mille travailleurs agricoles, dans des conditions que nous allons exposer en peu de mots.

On donnerait en toute propriété, à ces travailleurs, une petite maison d'habitation avec six arpents de terre, dont ils paieraient la valeur, très-minime du reste, soit par une cotisation personnelle, soit à l'aide d'une très-faible partie de leur salaire dont on exercerait la retenue à des époques déterminées.

Lors de l'installation de ces travailleurs, il serait fait à chacun d'eux une légère avance de fonds, afin qu'ils pussent faire face à leurs premiers besoins.

La compagnie, voulant favoriser, autant qu'il est en son pouvoir de le faire, la prompte réalisation de ce projet, a pris la détermination de céder la propriété qu'elle offre pour établir ces travailleurs au prix qu'elle lui a coûté. C'est-à-dire qu'elle entend même renoncer aux intérêts des sommes qu'elle a payées et au remboursement des dépenses qu'elle a faites jusqu'à ce jour, pour les travaux déjà exécutés sur la propriété.

A cet effet, la compagnie, par l'organe de ses administrateurs et sociétaires, vient demander à messieurs les membres du gouvernement provisoire le crédit nécessaire à l'établissement de ces mille travailleurs agricoles.

A l'aide de ce crédit et à des conditions qui seraient réglées ultérieurement, la compagnie se chargerait de fournir, à chaque travailleur, une maison d'habitation, six arpents de terre, et tout le matériel nécessaire à cette exploitation. La compagnie fournirait tous les plans et devis préalablement.

Quand ce projet sera en pleine voie d'exécution, vous pourrez, messieurs, en apprécier les résultats, et s'ils sont satisfaisants, ce qui n'est pas douteux, le mode d'organisation du travail agricole qui en fait l'objet pourra être mis en pratique sur les terres dont la compagnie est ou deviendrait propriétaire. Or, en admettant que l'application de ce mode ait lieu dans les contrées seulement où l'agriculture périclite, faute de bras, on peut évaluer à plus de cent mille le nombre de travailleurs qui seraient ainsi réparés, en très-peu de temps, dans presque tous les départements de la France, car l'agriculture se ressent presque partout de ce mal.

La propriété servirait de garantie pour les avances qui lui seraient faites, et que nécessitent les constructions et l'acquisition du matériel nécessaire à chaque exploitation.

Telle est, messieurs, la proposition que nous avons l'honneur de vous faire, et qui nous paraît mériter toute votre attention. Vous voulez améliorer le sort du travailleur par le travail, faites que ce travail ait pour résultat la propriété. Alors seulement, votre œuvre sera complète, car vous aurez en même temps donné le bien-être et la prospérité au travailleur et à l'agriculture, et le pays tout entier vous tiendra compte d'un immense bienfait dont il doit lui-même se ressentir.

Veillez agréer, messieurs, l'expression de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être Vos très-obéissants et tout dévoués serviteurs.

Le directeur-général de la *Compagnie de défrichement*, L.-G. MAGNANT. 8, rue de Choiseul.

S'adresser, pour signer à Lyon, rue d'Algérie, 2.

## NOUVELLES D'ORIENT.

Par le paquebot d'Orient l'*Osiris*, nous recevons les nouvelles suivantes :

### Turquie.

Constantinople, 27 mars.

Le dernier paquebot français a apporté ici la destitution de M. Bourqueney et la nomination du premier drogman de l'ambassade, M. Cor, comme chargé d'affaires, en attendant qu'un ambassadeur ait été désigné. Personne ne connaît mieux que M. Cor les affaires de la Turquie, puisqu'il les traite depuis dix ans. La Porte connaît la droiture de son caractère, ses sentiments de conciliation, et elle a accueilli cette nomination avec faveur; elle a été aussi accueillie avec une satisfaction unanime par la colonie française. M. Cor a immédiatement pris possession de ses fonctions, et il ne pouvait mieux débiter qu'en faisant communiquer officiellement à la Porte le manifeste de M. Lamartine. Ce document a produit sur le divan une très-grande sensation, et il est inutile d'ajouter que l'impression a été favorable. Les puissances du Nord n'avaient pas manqué d'agir contre nous auprès de la Porte en évoquant le fantôme sanglant de 89, en nous présentant comme des brouillons et des ambitieux, dont la coalition ne tarderait pas à avoir raison. Le manifeste de M. Lamartine a renversé cet échafaudage de calomnies. Le mouvement qui s'est produit dans toute l'Allemagne, les événements de Vienne sont venus d'ailleurs prouver à la Turquie que l'alliance des peuples prévalait contre celle des rois, et qu'aujourd'hui c'est la Russie, et non la révolution, qui est isolée et menacée en Europe. En un mot, la position de la France ici tend à devenir excellente.

Cependant la secousse a été trop forte pour ne pas causer ici un certain ébranlement. L'avenir est encore environné de mystère, et la Porte veut être en mesure de faire face à toutes les éventualités. Jeudi dernier les ministres de la guerre et de la marine se sont rendus au palais; ils sont restés très-longtemps en conférence avec le sultan pour se concerter sur les armements qui se préparent. Toute la flotte va être mise en état de rendre la mer. Déjà sept ou huit bâtiments sont sortis de l'arsenal pour aller s'échelonner dans le Bosphore. Tous les officiers en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leur drapeau. On devance cette année de quatre mois l'époque à laquelle a lieu ordinairement la levée des contingents des armées de terre et de mer. Quant à reconnaître la République, c'est une question qui viendra plus tard. On connaît assez les lenteurs ordinaires du divan, pour ne pas s'étonner qu'il n'y ait encore rien de fait. Du reste, la Porte ne se montre pas moins bienveillante que par le passé pour l'ambassade de France. Suleyman-Pacha a décidé de quitter Paris sans attendre ses instructions et, croyons-nous, contre son gré. La situation nous paraît bonne, et du moment que le gouvernement provisoire sera transformé en gouvernement définitif, la Porte donnera sa reconnaissance officielle.

M. Cor a réuni hier à l'ambassade tous les Français résidant ou de passage à Constantinople; cette convocation était nécessaire pour faire cesser des divisions toujours regrettables, surtout en pays étranger, et il a complètement atteint son but. Tout le monde s'est retiré satisfait. Demain un service funèbre sera célébré dans la chapelle de l'ambassade pour les malheureuses victimes des trois journées de Février.

La nouvelle qu'on enverrait ici le général Fabvier et à Athènes M. Eynard, a produit une très-mauvaise impression, et on espère qu'elle ne se confirmera pas.

Le choléra n'a pas encore cessé; on signale toujours, de temps en temps, quelques victimes.

### Allemagne.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. *Rendsbourg*, 2 avril. — Des lettres particulières nous apprennent que les ministres danois Knuth et Orla-Lehmann ont offert au gouvernement prussien quelques concessions insignifiantes, si le roi renonçait à envoyer des troupes dans le Holstein; mais on leur a répondu que le roi avait déjà donné aux troupes l'ordre de partir.

L'ennemi a occupé le bourg de Gravenstein, appartenant au duc d'Augustenbourg.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. *Carlsruhe*, 31 mars. — Dans quelques jours l'armée badoise sera forte de 20,000 hommes. La landwehr est appelée. Les Russes arrivent de tous les côtés.

Rastatt sera occupée par 5,000 hommes dont 1,13 Autrichiens. Si les bataillons volontaires partis de la Suisse et de Paris ne prennent point le parti de marcher vers le Schleswig ou contre la Russie, ils seront reçus d'une rude manière à notre frontière.

### Angleterre.

LONDRES, 6 avril. — Nous avons entendu dire que quelques étrangers s'occupent beaucoup de la démonstration chartiste qui va avoir lieu sous les auspices de M. Feargus O'Connor.

Samedi prochain, la reine doit se rendre à Osborne, îles de Wight.

Par ordre du gouvernement, il a été transporté de la Tour, pour être mises à la disposition des diverses stations de la police, beaucoup d'armes à feu et de coutelas.

### Espagne.

MADRID, 1<sup>er</sup> avril. — Hier, à six heures du soir, une fausse alerte a mis toute la capitale en émoi pour quelques instants.

Il n'est pas question aujourd'hui de nouvelles arrestations. La tranquillité n'est pas complète seulement à Madrid, elle l'est encore en Andalousie, dans l'Aragon, en Catalogne, à Valence, à Murcie.

## NOUVELLES DIVERSES.

— On lit dans la *Presse* :

« Ont été invités à donner leur démission quatre juges au tribunal de la Seine, MM. de Saint-Didier, Legoudec, Frayssinaud, juges d'instruction, et Bontin, juge, ancien député; deux conseillers: MM. Doyon et Champanher, et quatre conseillers à la Cour de cassation. »